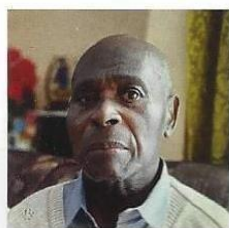


In Memoriam



Nous avons appris le décès à Kinshasa de Monsieur Daniel MONGUYA MBENGE, en date du 21 novembre 2021. Ainsi s'est

achevé le parcours d'un grand homme, au propre comme au figuré, un commis de l'État et un politique aux convictions assumées jusqu'à la fin. Daniel Monguya est né le 21 juillet 1934 à Léopoldville. Après ses études commerciales à l'institut St Raphaël, il fut appelé pour un service militaire de deux ans à la Force Publique. En juin 1958, il est affecté au Département des Affaires Politiques du Gouvernement Général. En tant que membre du Secrétariat du Conseil du Gouvernement, il fut en contact avec tous les représentants du pays, Blancs comme Noirs. Après l'Indépendance, il fut élu député provincial de la Province du Lac Léopold II, Vice-Gouverneur de la province du Bandundu puis Gouverneur des Provinces du Kasai et du Shaba. Condamné en 1972 à un an de prison par Mobutu, il fut contraint de choisir l'exil et fut accueilli comme réfugié politique en Belgique en 1974. Il fonda un mouvement d'opposition, le MARC, fut par deux fois condamné à mort par le régime de Mobutu. Opposant prolifique, il publia plusieurs ouvrages, dont *Histoire secrète du Zaïre* (voir pp.13 à 17 du présent numéro). Le credo de MONGUYA est resté le même jusqu'à sa mort par rapport à ce que subit et vit le Congo d'aujourd'hui comme le Zaïre d'hier. Pour lui, la crise congolaise résulte de trois volets à savoir « *le manque d'expérience politique, les richesses naturelles et les convoitises internationales. Le duel entre congolais, duel manipulé par l'étranger augmente cette tragédie* ».

A sa famille, à ses enfants, nous présentons notre sympathie et sincères condoléances.

Thierry Claeys Bouuaert